



commune de
THOREE LES PINS

1

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 21 MARS 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un février deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie le vingt-huit février deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Noémi BINOIS, Aurélie PIRON, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Arnaud GAULTIER, Jean-Luc BOURGOIN, Patrick CHOLLET, Eric PELE, Michel GOSSE et David DOIRE.

Absente excusée : Mme Karine SHAHIN.

Secrétaire de séance : Mme Odile VÉDIE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- * Droit de préemption urbain - COUTARD
- * Achats de terrains

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FÉVRIER 2022

Aucune remarque n'est énoncée sur le compte-rendu de séance du 28 février 2022 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNE

Délibération N°019-2022103D

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Odile VÉDIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Joël LELARGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté :	86 733,73 €
Dépenses réalisées :	424 007,82 €
Recettes réalisées :	550 868,28 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 : **Excédent de fonctionnement de 213 594,19 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent antérieur reporté :	51 003,53 €
Dépenses réalisées :	147 788,88 €
Recettes réalisées :	191 417,31 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 : **Déficit d'Investissement de 7 375,10 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2021 Budget Commune, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET COMMUNE

Délibération N°020-20222103D

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

04 - VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 AU BUDGET COMMUNE 2022

Délibération N°021-20222103D

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël LELARGE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le 21 mars 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif du Budget Commune fait apparaître un excédent de clôture en section de fonctionnement de 213 594,19 € et un déficit de clôture de 7 375,10 € en section d'investissement ;

L'affectation des résultats de l'exercice 2021 se fera comme suit pour le budget Commune 2022 :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement du budget principal	
a. Résultat de l'exercice (+ ou -)	126 860,46 €
b. Résultat antérieur reporté	86 733,73 €
<u>RÉSULTAT A AFFECTER c = a + b</u>	213 594,19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement du budget principal	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (+ ou -)	-7 375,10 €
AFFECTATION DES EXCÉDENTS AU 31/12/2021	
- Affectation en réserves 1068	100 000,00 €
- Affectation à l'excédent reporté R002	113 594,19 €
DÉFICIT AU 31/12/2021	
- Déficit à reporter au 001	7 375,10 €

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022
Délibération N°022-2022103D

Le Conseil Municipal vote les subventions et participations suivantes pour 2022 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2022
Comice agricole (729 x 0.35/hab)	255,15 €
Association des Festivités Communales	1 800 €
Gym Loisirs Santé	200 €
Génération Mouvments	300 €
Association de la Boule de Fort	400 €
Association Thoréenne Canine	50 €
Association L'Étang du Gué	200 €
Association Les Amis du Patrimoine Thoréen	200 €
Centre de Formation d'Apprentis (CCI Le Mans 72) (Elèves : PREVOT Ethan, EVRARD Lorine, LEBRUN-RENAUD Audrey)	60 €
TOTAUX	3 465,15 €

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

06 - VOTE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET SIVOS
Délibération N°023-2022103D

Attendu que les effectifs de l'école se décomposent comme suit :

Effectif total : 71 élèves

Dont 22 élèves de Savigné-sous-le-Lude

Dont 49 élèves de Thorée-les-Pins

Attendu que le besoin en fonctionnement s'élève à 103 335,00 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la Commune comme suit :

☞ 71 316,00 € (103 335 : 71 x 49)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser la participation ci-dessus indiquée.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 - TEP : REMBOURSEMENT DE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE

Délibération N°024-20222103D

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SIVOS Savigné-Thorée n'est pas compétent en matière de TEP. La trésorerie ayant refusé des écritures budgétaires entre les deux budgets (SIVOS et Commune), il n'est donc plus possible que le SIVOS rembourse la Commune de Thorée-les-Pins pour les TEP.

La solution proposée est d'émettre un titre à la Commune de Savigné-sous-le-Lude au prorata du nombre d'élèves sur la période scolaire. Pour rappel, les communes paient 70€ et ne sont plus remboursées à hauteur de 50 € par élève. A compter de 2020, il reste donc à la charge des communes 70€ / élèves.

Pour l'année 2021-2022, le nombre d'élèves pour la commune de Savigné-sous-le-Lude est de 22. Il sera donc émis un titre de 1 540,00 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la demande de M. le Maire et l'autorise à émettre le titre.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2022

Délibération N°025-20222103D

M. le Maire soumet à l'assemblée le vote des taux communaux pour 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux votés en 2021 au titre de l'année 2022 :

- Taxe Foncière (bâti) : 40,45 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 42,75 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les taux arrêtés et autorisent M. le Maire à signer l'état 1259 du vote des taux au titre de l'année 2022.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Délibération N°026-20222103D

M. le Maire présente le Budget Primitif Commune 2022 :

☞ Fonctionnement :

Dépenses : 619 883,63 €

Recettes : 619 883,63 €

↳ Investissement :

Dépenses : 284 500,90 €

Recettes : 284 500,90 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le Budget Primitif Commune 2022, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN COUTARD

Délibération N°027-2022103D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles bâties de Mme Stéphanie COUTARD situées « 30, rue Principale » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 07a 88ca, parcelles section B n° 2012 et 1196.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 - ACHAT DE TERRAINS

Délibération N°028-2022103D

Suite au précédent Conseil, M. le Maire informe les membres du Conseil du retour d'une proposition d'achat de terrains acceptée par les propriétaires.

De ce fait et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents :

- l'acquisition de 3 parcelles d'une superficie totale de 1 ha 33a 45ca auprès des Consorts CORBIN pour un montant de 80 000,00 € net vendeur.

Les parcelles prolongeant le lotissement Les Graviers II sont les suivantes :

- ☞ Parcelle cadastrée Section B n°419 « Les Barbottes » d'une superficie de 74a 13ca
- ☞ Parcelle cadastrée Section B n°1135 « Les Barbottes » d'une superficie de 20a 66ca
- ☞ Parcelle cadastrée Section B n°1134 « Les Barbottes » d'une superficie de 38a 66ca

- mandate l'étude de Maître HERVÉ, notaire à Luché-Pringé (Sarthe) pour établir l'acte ;
- et autorise M. le Maire à signer ledit acte.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12 - ACHATS DE TERRAINS

Délibération N°029-2022103D

Suite au précédent Conseil, M. le Maire avait informé les membres du Conseil de la possibilité d'acheter des parcelles sur la Commune. Les propriétaires vendeurs ont accepté la proposition de M. le Maire.

De ce fait et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents :

- l'acquisition de 2 parcelles d'une superficie totale de 0 ha 05a 58ca auprès de Mme Bernadette JAUNAY pour un montant de 420 €. Les parcelles sont les suivantes :
 - ☞ Parcelle cadastrée Section B n°372 « Les Petits Prés » d'une superficie de 2a 73ca
 - ☞ Parcelle cadastrée Section B n°373 « Les Petits Prés » d'une superficie de 2a 85ca

- l'acquisition d'une parcelle cadastrée B 1809 « Le Petit Pré » d'une superficie de 13a 35ca auprès de M. et Mme Morgan GIL pour un montant de 410 €.
- mandate l'étude de Maître GARBAN, notaire à Luché-Pringé (Sarthe) pour établir les actes ;
- et autorise M. le Maire à signer lesdits actes.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délibération N°030-20222103D

Dans le cadre des signatures pour les compromis ou actes de ventes liés au Lotissement Les Gravières II et d'autres achats ou ventes éventuelles sur la Commune, M. le Maire propose de donner une délégation de signature aux adjoints suivants :

- 1^{er} adjoint : M. Patrick JAUNAY
- 2^{ème} adjoint : Mme Amandine DUGUET.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14 - SIGNATURE DE DEVIS

Délibération N°031-20222103D

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis sur les travaux de prolongement du réseau des eaux usées Allée Saint Pierre par l'entreprise DAVID TP. Le montant du devis s'élève à 4 612,69 € HT soit 5 535.23 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de devis et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Délibération N°032-20222103D

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour effectuer un levé topographique et réaliser une ou deux esquisses par le Cabinet LOISEAU, suite à l'achat des parcelles CORBIN. Le montant du devis s'élève à 3 606.05 € soit 4 327.26 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15 - PERMANENCES ELECTORALES

[Permanence du 10 avril 2022 - Modification](#)

HORAIRES	NOMS/PRÉNOMS		
08 h 00 - 10 h 45	Joël LELARGE	Joëlle GERMOND	Michel GOSSE
10 h 45 - 13 h 30	Eric PELE	Jean-Luc BOURGOIN	Odile VEDIE
13 h 30 - 16 h 15	Noémi BINOIS	Arnaud GAULTIER	David DOIRE
16 h 15 - 19 h 00	Patrick JAUNAY	Patrick CHOLLET	Aurélia PIRON

Permanence du 24 avril 2022- Modification

HORAIRES	NOMS/PRÉNOMS		
08 h 00 - 10 h 45	Joël LELARGE	Joëlle GERMOND	Michel GOSSE
10 h 45 - 13 h 30	David DOIRE	Jean-Luc BOURGOIN	Odile VEDIE
13 h 30 - 16h 15	Amandine DUGUET	Arnaud GAULTIER	Patricia BOURDIN
16 h 15 - 19 h 00	Patrick JAUNAY	Patrick CHOLLET	Noémi BINOIS

16 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

M. le Maire informe le Conseil que le Conseil d'école va se réunir mardi 22 mars et que l'agent recruté au restaurant scolaire en septembre 2021 arrêtera ses missions à la fin de l'année scolaire. Un recrutement va être lancé.

Commission Animations : Mme Amandine DUGUET rappelle la date de la cérémonie du fleurissement, le vendredi 29 avril 2022. Elle aura besoin de volontaires pour la mise en place de la salle et la distribution des fleurs. Une boîte à livres a été installée sous l'appentis du petit square, situé à côté de la mairie.

Le site internet est toujours en cours d'élaboration.

Une collecte pour l'Ukraine aura lieu à la salle multi-activités samedi 02 avril de 10h à 12h et le mercredi 06 avril 2022 de 16h à 18h.

Commission Bâtiments : Les membres de la commission se sont réunis vendredi 18 mars. Il a été abordé les points suivants :

- La visite du logement suite aux travaux réalisés dans la salle de bain.
- L'installation de deux portails (commerce et école)
- La peinture sur le plafond du couloir à la Guinguette

Commission Voirie : Lors de la commission du 20 mars, les membres se sont déplacés à Pringé pour voir les plateaux installés pour réduire la vitesse. Puis à l'entrée des Cartes, pour prévoir d'en implanter un. La solution dans un premier temps serait d'installer des radars de vitesse, également sur la route de Vaulandry. Des devis vont être réalisés.

Il a également été vu l'implantation des bancs et corbeilles : pont des cartes, allée de Méliion, route de Savigné, rue Principale, city stade, le parking de la salle multi-activités, à proximité du plan d'eau communal en direction de la Guinguette et au parking du cimetière. 2 bancs sont encore à positionner dans le square des Violettes et une table PMR à la Guinguette.

Sera étudié les fossés et les busages lors d'une prochaine commission voirie.

M. Patrick JAUNAY remercie Messieurs Patrick CHOLLET et Eric PELE pour les aides sur les différents travaux qui ont été réalisés dernièrement.

Signatures des membres présents :

LELARGE Joël

JAUNAY Patrick

GAUTIER Arnaud

DUGUET Amandine

BOURGOIN Jean-Luc

BINOIS Noémi

PIRON Aurélia

GOSSE Michel

GERMOND Joëlle

BOURDIN Patricia

CHOLLET Patrick

SHAHIN Karine
Absente excusée

PELE Eric

VEDIE Odile

DOIRE David